



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

OBJET

Nos conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres relatives à des prestations de service.

La commande pour une de nos prestations de service implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur. Le fait que CONTROLE SERVICES ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de CONTROLE SERVICES, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

COMMANDE

Une inscription ne peut être définitivement enregistrée qu'après réception du bon de commande ou d'une Convention de formation signée ; sans réception de ces documents dûment remplis CONTROLE SERVICES se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client. La signature sur un de ces document implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par CONTROLE SERVICES à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification n'ouvre droit à indemnité au profit du client.

Dans le cadre d'une formation Intra-entreprise, c'est à dire se déroulant dans des locaux mis à disposition par l'entreprise qui souhaite entreprendre la formation, CONTROLE SERVICES se réserve le droit d'annuler toute prestation de services sans retour de la part du client d'une convention de mise à disposition de moyens signé, ou pour certaines formations qui le requierent une convention de mise à disposition de matériel signée.

PRIX ET CONDITONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis en euros hors taxes, et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

En cas de règlement de la prestation pris en charge par un OPCA, le Client doit faire lui-même la demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de l'acceptation de sa demande. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCA, le solde sera facturé au Client.

Si CONTROLE SERVICES n'a pas reçu la validation de la prise en charge de l'OPCA avant le début de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

En cas de non règlement par l'OPCA du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

CONVOICATIONS

CONTROLE SERVICES ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION, ABSENCE, REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit plus de deux semaines avant le début du stage, ainsi aucun frais ne sera facturé.

Si une annulation intervient entre une ou deux semaines avant le début du stage la facturation au client de 50% du coût de la totalité du stage sera exigé.

Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donnera lieu à la facturation de la totalité du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation.

En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

REFUS D'INSCRIPTION :

CONTROLE SERVICES se réserve le droit de refuser d'honorer une commande et de délivrer une formation ou une prestation de services à un Client qui n'aurait pas procédé au paiement de commandes précédentes, et ce sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelle que raison que ce soit.

ANNULATION D'UN STAGE

CONTROLE SERVICES se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique en prévenant au plus tard une semaine avant la date de début du stage et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas de nouvelles dates ou sites seront proposés aux stagiaires, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire

Les factures sont payables entièrement au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture, sans escompte. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal et l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Par ailleurs, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

CONTROLE SERVICES se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait du support de stage.

LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ DE CONTROLE SERVICES

En aucun la responsabilité de CONTROLE SERVICES ne peut être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à CONTROLE SERVICES . Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de CONTROLE SERVICES est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de CONTROLE SERVICES est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de CONTROLE SERVICES ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, perte de données, de fichier(s), atteinte à l'image et la réputation.

FORCE MAJEURE

En cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure, CONTROLE SERVICES ne pourra être tenue responsable à l'égard du client. Les cas considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à CONTROLE SERVICES, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de CONTROLE SERVICES.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par CONTROLE SERVICES aux fins de réalisation et de suivi de la formation. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande par téléphone et confirmée par écrit précisant l'identité du requérant peut être adressée à CONTROLE SERVICES.

DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et CONTROLE SERVICES à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Versailles.

Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente